



## Encaissement chèque suite à une vente

-----  
Par Visiteur

Bonjour,  
voici ma question:

J'ai vendu mon ordinateur à une personne qui m'a remis en échange un chèque d'une valeur de 200?, somme que nous avons défini ensemble. J'ai encaissé le chèque et l'acheteur est parti avec l'appareil. Mais la personne ne veut désormais plus l'ordinateur et me demande le remboursement. (précision: l'ordinateur fonctionne très bien, il ne s'agit pas de dysfonctionnement de l'appareil mais juste d'un changement d'avis de l'acheteur).

J'avais grand besoin de cette somme et ne souhaite pas m'en défaire. Quels sont les recours de l'acheteur pour me forcer à récupérer l'argent?

Merci.  
Cordialement.

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Mais la personne ne veut désormais plus l'ordinateur et me demande le remboursement. (précision: l'ordinateur fonctionne très bien, il ne s'agit pas de dysfonctionnement de l'appareil mais juste d'un changement d'avis de l'acheteur).

J'avais grand besoin de cette somme et ne souhaite pas m'en défaire. Quels sont les recours de l'acheteur pour me forcer à récupérer l'argent?

L'acheteur ne peut rien faire contre vous.

En effet, un contrat verbal n'a pas moins de valeur qu'un contrat écrit, et dans la mesure où l'acquéreur vous a remis un chèque, je ne vois pas comment il pourrait dénoncer la validité du contrat.

Le seul moyen d'obtenir la nullité du contrat serait de démontrer que l'ordinateur présente un vice caché. IL devrait donc le cas échéant faire intervenir une expertise, ce qui lui coûtera déjà plus que les 200 euros. Et si vous me dites que l'ordinateur marchait bien, alors pas de soucis.

Ne vous inquiétez pas.

Très cordialement.